



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1522

Jobs d'été - Opération 2022

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1522 - JOBS D'ETE - OPERATION 2022 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1992, l'opération « Jobs d'Été » mise en place par la Ville de Lyon permet à des jeunes lyonnais âgés de 18 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée d'un mois au sein des services municipaux, habituellement durant les mois de juin, juillet et août.

Les 100 postes ouverts chaque année ont ainsi permis à près de 2 900 jeunes de se forger une expérience, véritable tremplin vers l'emploi. La Mission locale de Lyon joue, à ce titre, un rôle essentiel en étant « le référent social » unique de l'ensemble des jeunes recrutés afin de permettre l'intégration de ce premier emploi dans un véritable parcours professionnel.

La réussite de cette opération tient également en grande partie à la mobilisation et l'implication des services municipaux qui accueillent et accompagnent les jeunes recrutés tout au long du mois de travail. Ce dispositif de tutorat permet à ces jeunes de découvrir les métiers exercés dans les services de la Ville et favorise le développement de leurs compétences.

Les jeunes employés se voient confier des tâches administratives ou techniques. Ils doivent respecter les exigences professionnelles liées à l'exercice de ces activités ainsi que les règles de fonctionnement des services de la Ville qui les accueillent. Ils sont recrutés en qualité d'adjoint technique ou d'adjoint administratif.

Ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle est destiné principalement aux jeunes lyonnais sans qualification, domiciliés dans les quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire au titre de la politique de la Ville.

L'ensemble du dispositif est suivi par la Direction sécurité prévention qui assure l'interface avec les partenaires de cette opération et les services municipaux.

L'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de prévention et de lutte contre le désœuvrement portés par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle répond également de manière transversale aux enjeux de plusieurs délégations :

- elle contribue à la stratégie d' « aller vers » les publics les plus en difficultés et constitue une des réponses aux discriminations territoriales à l'emploi dont souffrent trop souvent les jeunes domiciliés dans les quartiers prioritaires ;
- elle permet de valoriser l'engagement de la jeunesse lyonnaise dans l'exercice de missions de service public et de solidarité en faveur de l'ensemble de la population ;

- elle renforce sensiblement la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les quartiers en prévenant le désarroi et le découragement qui touchent de nombreux jeunes en situation d'inactivité.

Pour faire face aux effets de la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par l'ouverture exceptionnelle de 20 postes supplémentaires. Afin d'accueillir ces 120 jeunes, les services municipaux ont pu proposer, cette année encore, des postes durant 6 mois consécutifs, entre juillet et décembre, avec une forte mobilisation sur les deux mois d'été, identifiés comme les plus propices au désœuvrement des jeunes.

En 2022, afin de répondre plus précisément encore aux besoins des jeunes en absence de solution et en recherche d'emploi tout au long de l'année, le dispositif jobs d'été va connaître plusieurs modifications, à titre expérimental cette année encore :

- 100 postes proposés dans les services municipaux sur 6 mois de l'année avec un positionnement des jeunes dans les services selon la périodicité suivante :
 - mars-avril ;
 - juillet-août, avec une offre de postes plus importante maintenue sur la période estivale ;
 - octobre-novembre ;
 - les mois intermédiaires permettront d'identifier et de positionner les jeunes en tenant compte de leur parcours, de leurs besoins et leurs freins éventuels, en lien avec le référent chargé de leur suivi.
- maintien d'une commission unique précédant chaque période de mise à l'emploi. Ces commissions se tiendront en janvier, mai et septembre, en présence des partenaires et des élus d'arrondissement désignés. Une vigilance particulière sera portée au nombre de candidatures retenues dans chaque arrondissement afin de maintenir un équilibre territorial ;
- par ailleurs, au vu du calendrier associé à ce dispositif depuis 2020, une réflexion est en cours afin de modifier l'appellation de cette opération. L'année 2022 permettra de valider, en lien avec les services et les partenaires concernés, une nouvelle dénomination.

Il est proposé également, au titre du plan handicap de la Ville (plan RITHME) et dans le cadre de ce dispositif, de donner aux services de la Ville un objectif de recrutement d'au moins 6 jeunes en situation de handicap.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La création de 100 emplois non permanents d'adjoint technique ou d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité est approuvée.
- 2- Le prélèvement des dépenses afférentes sera opéré sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012 de l'année en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET